



VILLE DE NOGENT -SUR-MARNE

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 MARS 2020

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités
Territoriales

| | | |
|--|------|----------------------|
| Membres composant le Conseil Municipal | 39 | LE MAIRE |
| Membres en exercice | : 39 | |
| Membres présents | : 34 | |
| Membres excusés et représentés | 4 | |
| Membres absents non représentés..... | 1 | M. Jacques JP MARTIN |

La séance est ouverte à 20h20 sous la présidence de Monsieur Jacques JP MARTIN,

APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du Conseil municipal du 17 décembre 2019.

COMMUNICATIONS

- 1) Propriété sise, 41 avenue Victor Basch (présentée par M. DAVID)**
- 2) Le soutien de la Ville via le fonds de dotation au club d'aviron de l'Encou pour l'acquisition de 2 catamarans (présentée par M. EYCHENNE)**

La Ville apporte son soutien au club d'aviron de l'ENCOU pour l'acquisition de 2 catamarans.

Ils permettront de répondre aux besoins pédagogiques du club en facilitant le travail des entraîneurs par un meilleur suivi de leurs bateaux sans gêner les autres du fait d'une forte diminution du sillage car 3 clubs "compétitifs" doivent se partager le même bief. Cela permettra également de mieux respecter l'environnement en diminuant l'impact des vagues sur les berges.

Aujourd'hui classé en 1ère division, 13ème club de France, l'Encou souhaite poursuivre son développement et mieux accompagner ses rameurs.

Pour rappel Hélène Lefebvre et Élodie Ravera sont sur liste ministérielle dans la catégorie élite et devraient participer au prochain JO à Tokyo.
Et Laure Villanova est en catégorie Espoir.

- 3) La Ville a du Coeur (présentée par Mme MARTINEAU)**

Chaque année en France, plus de 50 000 personnes sont victimes d'un arrêt cardiaque. Seules 3% des victimes survivent.

Depuis le décret du 4 mai 2007 relatif à l'utilisation des défibrillateurs automatisés externes par des personnes non-médecins, toute personne est habilitée à utiliser un défibrillateur automatisé externe

(DAE). [Le décret du 19 décembre 2018](#) relatif aux DAE renforce cette disposition en soumettant les établissements recevant du public à une obligation de s'équiper, de manière progressive entre 2020 à 2022.

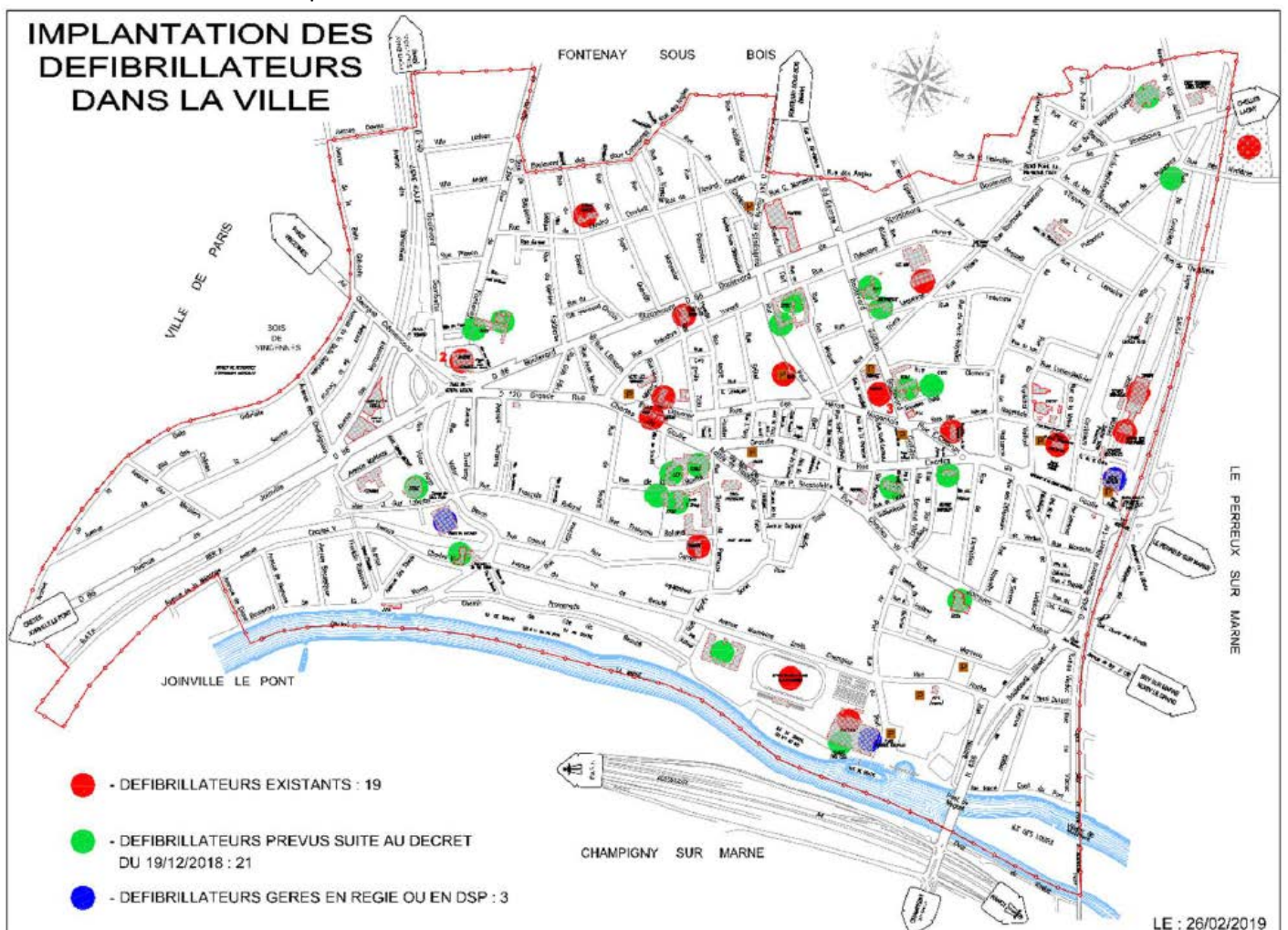
Par ailleurs, la réglementation du travail impose à tout employeur de pouvoir assurer la mise en œuvre de secours et de procédure d'urgence en cas d'accident. Également, la [circulaire du 2 octobre 2018](#) invite désormais les employeurs publics à se mobiliser davantage sur le sujet, à travers la mise en œuvre de plans de formation, dans le but de généraliser au sein de leurs personnels la maîtrise des gestes de premier secours.

Ainsi, Nogent-sur-Marne s'est inscrit à la fois dans une démarche d'atteinte de la conformité réglementaire du parc de DAE sur la ville (1) et dans une dynamique de renforcement de mise à disposition de moyens humains à travers la formation de son personnel aux gestes et secours d'urgence (2), parmi lesquels l'utilisation des DAE.

1- Un parc de DAE sur l'ensemble du territoire Nogentais.

Le DAE sert à sauver des vies en cas d'arrêt cardiaque soudain. Il est connecté à la victime grâce à des électrodes de défibrillation jetables. Il permet d'analyser le rythme cardiaque et de détecter immédiatement si un choc est nécessaire.

Dès 2007, la ville de Nogent a équipé toutes ses installations sportives ainsi que ses sites administratifs les plus fréquentés. À ce jour, 19 défibrillateurs sont gérés par la ville et installés dans les bâtiments et lieux publics.



Sites équipés : Gymnase Leclerc, Marché Leclerc, Gymnase Emilie Le Penne, Salle Émile Zola, Résidence Le Cèdre, Police Municipale (embarqué dans véhicule), Gymnase Christian Marty, Dojo David Douillet, Gymnase Gallieni, Marché central (en intérieur), Marché central (en extérieur), Gymnase Watteau, Maison sociale, Stade sous la Lune, Gymnase du Centre sportif, Hôtel de Ville, Maison des Associations, Stadium Christian Maudry, Cimetière

Compte tenu de l'évolution réglementaire de décembre 2018, la loi oblige désormais certains établissements recevant du public à disposer d'un défibrillateur.

La ville va donc procéder à l'installation de 21 nouveaux défibrillateurs et remplacer son parc existant. Le coût global estimé (achat et maintenance) sur 3 ans est de 90 k€. D'ici le 1^{er} janvier 2022, les écoles, les crèches et la bibliothèque en seront dotées, en plus des sites administratifs et sportifs existants.

2- La formation des agents communaux aux gestes de premiers secours.

La ville de Nogent-sur-Marne compte parmi son personnel des agents formés au secourisme et « gestes qui sauvent ». La ville propose depuis 2006 des formations au secourisme (Premiers Secours Civiques 1 ou PSC1 et Sauveteurs Secouristes du Travail ou SST) délivrés par des organismes de formation (CNFPT, AMET Santé au Travail, etc...). Ces formations font parties intégrantes du plan de formation pluriannuel de la collectivité.

Les formations, en particulier la formation SST¹ sur laquelle la priorité avait été donnée, avaient pour but d'une part, d'atteindre la conformité réglementaire², et d'autre part de diminuer la gravité des accidents du travail, par la mise à disposition de moyens humains formés aux secours d'urgence, dans tous les services de la ville.

En 2015 puis 2016, notamment après les attentats, et faisant suite aux recommandations de la Préfecture et aux regains d'intérêt de la population aux formations aux « gestes qui sauvent », la ville a renforcé le nombre de sessions de formations au secourisme. Ainsi, un grand nombre d'agents ont été formés SST entre 2015 et 2017.

La certification SST, diplômante et enregistrée auprès de l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS), est valable deux ans, période après laquelle le secouriste devra suivre une formation de Maintien et Actualisation des Connaissances (MAC SST). Cette certification repose sur un examen théorique et pratique, avec entre autre mise en œuvre d'une Réanimation Cardio-Pulmonaire (RCP) et recours à un DAE.

Par conséquent, dès 2017, au regard des moyens déployés en 2015, la Direction des ressources Humaines a rencontré des difficultés à maintenir et actualiser les agents formés, compte tenu des diverses contraintes organisationnelles (limitation à 10 stagiaires par session, disponibilités des organismes de formation, disponibilité des agents, réduction du nombre de jours d'intervention du CNFPT, coût pour la collectivité)

Afin de pallier cette difficulté, et compte tenu de la circulaire d'octobre 2018 il est décidé d'acquérir en interne la compétence de formation afin de gagner en souplesse dans la formation de nouveaux secouristes et le maintien de ceux existants.

Ainsi, depuis l'été 2018 jusqu'à aujourd'hui, la ville étant habilitée pendant 5 ans, par l'INRS, à délivrer ses propres formations SST, **104 agents sont certifiés Sauvetage Secourisme du Travail, soit un peu moins de 20% de personnel. Des sessions d'initiation et de MAC au sauvetage secourisme au travail.**

Afin d'accélérer l'atteinte des 80% de personnel formés, il est envisagé de délivrer prochainement une formation aux gestes qui sauvent dès le recrutement. Cette sensibilisation sera potentiellement intégrée dans le programme d'accueil du nouvel agent recruté.

Également, des formations à l'utilisation des DAE pourront être délivrées lors de leur installation.

¹ <http://www.inrs.fr/demarche/organisation-secours/ce-qu-il-faut-retenir.html>

² [Code du travail : articles R4224-14 à R4224-16](#)

FINANCIER

20/15. Exercice 2020 - Rapport d'Orientations Budgétaires (R.O.B) - Budget Principal - Budget annexe des parkings

Ne prennent pas part au vote Madame DURANTEL et Madame GUIMARD.

Le Conseil municipal par 28 voix pour dont 3 pouvoirs (Mme MAUDRY, Mme JOFFET, M. HAZAN), 8 abstentions (4 abstentions d'Ensemble Aïmons notre Ville, 2 absentions d'un Nouvel élan pour Nogent dont le pouvoir de Monsieur DENISART, 2 abstentions de Progrès et Solidarité pour Nogent),

Prend acte de la tenue des débats et des orientations budgétaires pour l'exercice 2020 du Budget Principal et du Budget Annexe des Parkings.

JURIDIQUE

20/16. Promesse de vente avec la société I3F relative au bien situé 7 rue de Châteaudun

Ne prennent pas part au vote M. LE DERFF et le pouvoir de M. DENISART, M. CUYAUBERE, M. OLIVE, M. VERHEYDE, M. TARAVELLA, Mme LIEVYN, Mme GUIMARD, Mme DURANTEL.

Le Conseil municipal par 28 voix pour dont 3 pouvoirs (Mme MAUDRY, Mme JOFFET, M. HAZAN), 1 abstention de M. PEREIRA,

Approuve la promesse de vente avec la société I3f portant sur l'ensemble immobilier situé 7 rue de Châteaudun.

Autorise le Maire ou son Adjoint délégué à signer la promesse de vente et tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Impute les dépenses correspondantes à l'exercice en cours.

20/17. Vente du pavillon communal situé dans la cour de l'immeuble en copropriété du 41 rue des Héros Nogentais à Nogent-sur-Marne (94130)

Ne prennent pas part au vote M. LE DERFF et le pouvoir de M. DENISART, M. CUYAUBERE, M. OLIVE, M. VERHEYDE, M. TARAVELLA, Mme GUIMARD, Mme DURANTEL.

Le Conseil municipal par 29 voix pour dont 3 pouvoirs (Mme MAUDRY, Mme JOFFET, M. HAZAN), 1 abstention de Mme LIEVYN (Un nouvel élan pour Nogent),

La délibération n°16-88 en date du 12 juillet 2016 est retirée.

Approuve la vente du pavillon communal situé dans la cour de l'immeuble en copropriété du 41 rue des Héros Nogentais à Nogent-sur-Marne (94130), cadastré section G n°10, Lot n°20, d'une superficie de 45,90 m² ainsi que la cave (droite) n°11, Lot n°32, à Monsieur Fabrice SOUFFIR et Madame Katia SOUFFIR, son épouse, pour la somme de 150 000 € (Cent Cinquante Mille Euros).

Autorise le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer l'ensemble des actes afférents à cette vente.

Les sommes correspondantes seront inscrites au budget communal.

Le vendeur, la Commune, charge Maître Xavier CALMET, de l'office notarial de Nogent-sur-Marne, la SCP «Catherine CARELY-Vincent VIE-Xavier CALMET-LOIC GUEZ et Cyril TAILLANDIER», Notaires Associés – 78 Grande Rue Charles de Gaulle, 94130 Nogent-sur-Marne, de recevoir et de signer les actes relatifs à cette cession.

20/18. Concession du Centre Nautique : Protocole de résiliation amiable à passer avec la société Espacéo Nogent Nautique

Ne prennent pas part au vote M. LE DERFF et le pouvoir de M. DENISART, M. CUYAUBERE, M. OLIVE, M. VERHEYDE, M. TARAVELLA, Mme GUIMARD, Mme DURANTEL.

Le Conseil municipal par 27 voix pour dont 3 pouvoirs (Mme MAUDRY, Mme JOFFET, M. HAZAN), 3 abstentions de M. PEREIRA, Mme LIEVYN et M. LEBLANC,

Approuve le protocole de résiliation amiable du contrat de concession du Centre Nautique à passer avec la société Espacéo Nogent Nautique.

Autorise le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer le protocole de résiliation amiable du contrat de concession du Centre nautique à passer avec la société Espacéo Nogent Nautique.

Notifie la présente délibération à la société Espacéo Nogent Nautique.

20/19. Création d'une régie personnalisée pour la gestion du Centre Nautique - Approbation des statuts et du montant de la dotation initiale

Ne prennent pas part au vote M. LE DERFF et le pouvoir de M. DENISART, M. CUYAUBERE, M. OLIVE, M. VERHEYDE, M. TARAVELLA, Mme GUIMARD, Mme DURANTEL.

Le Conseil municipal par 28 voix pour dont 3 pouvoirs (Mme MAUDRY, Mme JOFFET, M. HAZAN), 2 abstentions de M. PEREIRA et M. LEBLANC,

Créé à compter du 9 mars 2020, une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, chargée de l'exploitation du Centre nautique et des activités s'y rattachant.

Dit que ce service public revêt une nature industrielle et commerciale.

Approuve les statuts déterminant les règles d'organisation et de fonctionnement de cette régie personnalisée, tels qu'annexés à la présente délibération.

Fixe le montant de la dotation initiale de cette régie personnalisée à 0 € pour la valeur comptable des biens de retour et à 30 000 € d'apport financier que la régie devra rembourser à la Commune dans les deux ans qui suivront sa mise en fonctionnement.

20/20. Désignation des membres du Conseil d'Administration et du Directeur de la régie personnalisée du Centre Nautique

DÉLIBÉRATION REPORTÉE

DRH

20/21. Modification du tableau des effectifs

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de supprimer au tableau des effectifs :

- Un poste d'adjoint administratif à temps complet

Décide de créer au tableau des effectifs :

- Deux postes d'attaché à temps complet

Précise qu'à défaut de pouvoir être pourvu par voie statutaire, ces postes pourront l'être par voie contractuelle. Dans cette hypothèse, la rémunération servie sera fixée par référence à l'espace indiciaire du cadre d'emplois concerné.

Décide d'imputer la dépense correspondante au chapitre 012 du budget communal.

20/22. Création de vacances pour l'intervention d'un médecin pédiatre en crèche

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide, dans l'attente du recrutement d'un prochain médecin de crèche, de recourir à l'intervention d'un médecin pédiatre, sous forme de vacances, en vue de bénéficier d'un conseil technique et des préconisations médicales d'usage en faveur des enfants accueillis au sein des structures municipales petite enfance et d'obtenir notamment la validation des Projets d'Accueil Individualisé, la mise à jour des protocoles et divers conseils en cas d'urgence.

Décide de fixer la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire brut d'un montant égal à 55 €

Inscrit l'ensemble des dépenses au budget de l'exercice en cours.

CULTUREL

20/23. Acceptation du don des archives d'Yvette Horner

Départ de Madame YELLES-CHAOUICHE à 22h15.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Accepte la donation, à titre gratuit, dont il s'agit, aux conditions énoncées dans la convention annexée à la présente.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention et tout acte y afférent.

DIVERS

20/24. Délégation de service public des marchés forains - Rapport d'activité annuel du délégataire - Exercice 2018

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Prend acte du rapport d'activité 2018 de la SAS Les fils de Madame Géraud.

Sollicite auprès de la SAS les Fils de Madame Géraud la communication d'un compte d'exploitation détaillé ainsi que les justificatifs des charges et recettes de l'exploitation.

20/25. Convention de coordination entre la Commune (Police Municipale) et les forces de sécurité de l'Etat

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le renouvellement de la convention communale de coordination de la Police Municipale de Nogent-sur-Marne et des forces de sécurité de l'Etat.

Autorise le Maire de Nogent-sur-Marne ou un de ses adjoints à signer la convention communale de coordination de la Police Municipale de Nogent-sur-Marne et des forces de sécurité de l'Etat.

20/26. Convention de mécénat entre le fonds de dotation et la commune pour la rénovation d'une toile ornant le salon d'honneur

Départ de Monsieur LABESCAT à 22h25.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la convention de mécénat à passer entre la ville et le fonds de dotation pour la rénovation de la toile marouflée du Salon d'honneur de l'Hôtel de ville intitulée « L'inauguration d'un monument aux morts ».

Impute les recettes correspondantes à la section de fonctionnement du budget de la ville au titre de l'exercice en cours.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention et tout acte y afférent.

20/27. Convention de Mécénat entre le fonds de dotation et la commune pour la projection, à destination d'un public scolaire, du film ' La couleur de la victoire '

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la convention de mécénat à passer entre la Ville et le fonds de dotation pour le financement de la diffusion du film « La couleur de la victoire » à la Scène Watteau pour des élèves en élémentaire, des collégiens et lycéens en février et mars 2020.

Impute les recettes correspondantes à la section de fonctionnement du budget de la Ville au titre de l'exercice en cours.

Autorise Monsieur Le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention et tout acte y afférent.

20/28. Convention de mécénat entre le fonds de dotation et la commune pour la mise en place d'un projet de sensibilisation sur la sécurité routière en deux roues (vélo et trottinette) auprès des collégiens

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la convention de mécénat à passer entre la Ville et le fonds de dotation pour la mise en place d'un projet de sensibilisation sur la sécurité routière en deux roues (vélo et trottinette) auprès des collégiens nogentais.

Impute les recettes correspondantes à la section de fonctionnement du budget de la ville au titre de l'exercice en cours.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention et tout acte y afférent.

20/29. Convention de Mécénat entre le fonds de dotation et la Commune pour la projection d'un film documentaire sur la parentalité

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la convention de mécénat à passer entre la Ville et le fonds de dotation pour la projection d'un film documentaire sur la parentalité au cinéma Royal Palace

Impute les recettes correspondantes à la section de fonctionnement du budget de la Ville au titre de l'exercice en cours.

Autorise Monsieur Le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention et tout acte y afférent.

20/30. Compte-rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont données

ACTIONS EN JUSTICE

- **DÉFENSE** des intérêts de la Commune par elle-même devant le tribunal administratif de Melun dans le cadre d'une intervention forcée du Rectorat de l'Académie de Créteil dans la procédure initiée en 2018 par une intervenante dans les écoles, cette dernière sollicitant son intégration dans les effectifs municipaux.
(n°20-28 du 17 janvier 2020)
- **DÉSIGNATION de Me Laurent Frölich**, avocat exerçant 14 rue de Castiglione à Paris (75001), pour représenter la Commune devant la Cour Administrative d'Appel de Paris dans le cadre du recours exercé par un ancien agent contre le jugement du tribunal administratif de Melun rendu le 7 novembre 2019 le déboutant partiellement de ses demandes, le montant des honoraires étant fixé à 2 200 € HT pour la rédaction du mémoire en défense, la rédaction, le cas échéant, d'un second mémoire étant estimée entre 1 500 et 2 000 € HT. (n°20-37 du 23 janvier 2020)
- **DÉSIGNATION du cabinet d'avocats Pigot, Segond et associés** domicilié 16 avenue de Friedland à Paris (75008) pour former appel et représenter la Commune devant la Cour d'Appel de Paris à la suite du jugement rendu par le TGI de Paris le 29 octobre 2019 sur assignation des MMA dans l'affaire de l'incendie du parking Saint Germain, le montant des honoraires étant fixé à **220 € HT / heure**. (n°20-81 du 6 février 2020)

COMMANDE PUBLIQUE

- **ORGANISATION** de trois ateliers DJing et mix destinés aux jeunes inscrits au Pôle Jeunesse et au Conservatoire par l'**association Gombo Mix** domiciliée 26 rue Condorcet à Limeil-Brévannes (94450), le prix de ces prestations étant de **1 500 € TTC**. (n°20-23 du 13 janvier 2020)
- **MARCHÉ** avec la société **ACML-FAYAT GROUP** sise ZI de Chacé à Bellevigne-lès-Châteaux-Saumur (49400) pour les travaux d'aménagement des espaces publics Nogent Baltard – lot n°4 passerelle-auvent, le montant des prestations étant fixé à **1 656 000 € TTC**. (n°20-24 du 13 janvier 2020)
- **ORGANISATION de sorties et d'activités** par l'Espace Collégiens du Pôle jeunesse pendant la période périscolaire de janvier-février 2020, comme suit :

| Activités | Prestataires | Prix |
|---|--|--------------------|
| Visite du Musée gourmand du chocolat suivie d'une dégustation - groupe de 7 jeunes (+ un animateur) le 22 janvier | CHOCO STORY sis 28 bd de Bonne Nouvelle à Paris (75010) | 95,50 € TTC |
| Initiation d'un groupe de 7 jeunes au tir à l'arc le 29 janvier | Association COGETARC domiciliée avenue Champlain à Chennevières/Marne (94430) | 49 € TTC |
| Séance d'escalade « Clip'n'climb + activité de réalité virtuelle pour un groupe de 7 jeunes accompagné d'un animateur, le 5 février | SAS PARTOUT sise 14 rue Gustave Eiffel à Bondoufle (91070) | 160 € TTC |

(n°20-25 du 14 janvier 2020)

- **CONTRAT** avec la **SAS DEKRA INDUSTRIAL** sise 30 rue du Morvan – zone Silic à Rungis (94623) pour la réalisation des missions suivantes :

| Prestations | Prix |
|---|-----------------------|
| - vérification périodique des appareils, accessoires de levage, échafaudage et équipements divers | 3 108,34 € TTC |
| - vérification périodique des équipements de travail, équipements sous pression et EPI | 1 163,77 € TTC |

(n°20-26 du 16 janvier 2020)

- **ACHAT** auprès de l'enseigne **AUCHAN** de Fontenay-sous-Bois de denrées alimentaires et d'ustensiles destinés aux activités culinaires des clubs de loisirs-découvertes au 1^{er} trimestre 2020, pour un montant de **1 200 € TTC**.

(n°20-27 du 16 janvier 2020)

- **CONTRAT** avec la **société SECURITEVENTS** sise 42/52 rue de l'Aqueduc à Paris (75010) pour la mise à disposition de deux agents de sécurité lors du repas des seniors, le prix de cette prestation étant de **572,16 € TTC**. (n°20-29 du 20 janvier 2020)

- **RÉALISATION d'un reportage-photo** à l'occasion du repas des seniors par **M. Thierry Borredon**, photographe, pour un prix de **269,50 € TTC**.

(n°20-30 du 20 janvier 2020)

- **MARCHÉ** avec la **société EPI** sise 15 rue des hauts guibouts à Bry/Marne (94364) pour une mission d'étude et de suivi des travaux d'enfouissement du réseau télécom de l'avenue Diane, le prix de ces prestations étant de **7 440 € TTC**.

(n°20-31 du 21 janvier 2020)

- **CONTRAT** avec le **Château de Breteuil** situé à Choisel (78460) portant sur l'accueil de 150 élèves de l'école maternelle Gallieni le 16 juin 2020 pour une visite des jardins et du parc suivie d'une animation de contes, le prix de ces prestations étant de **1 965 € TTC**. (n°20-33 du 22 janvier 2020)

- **CONTRAT** avec l'**association Environnement & Découverte** domiciliée hameau de Savigny à Saint-Hilliers (77160) portant sur une visite de la ferme Saint Hilliers par 4 classes de l'école élémentaire Val de Beauté le 27 mars et l'animation d'ateliers «pain» et «jus de pomme», pour un prix global de **1 806,74 € TTC.** (n°20-34 du 22 janvier 2020)
- **CONTRAT** avec **M. Pedro Puche** domicilié 60 rue Parmentier à Nogent-sur-Marne pour l'animation d'ateliers « création » et la présentation d'un spectacle kamishibaï devant 295 élèves de l'école élémentaire Paul Bert, le prix de ces prestations s'élevant à **1 255 € TTC.** (n°20-35 du 22 janvier 2020)
- **CONTRAT** avec l'**association Compagnie des Epices** pour un pique-nique imaginaire suivi d'une représentation du spectacle « *Bouille, la petite goulue* » le 29 février 2020 à la bibliothèque, le prix de ces prestations étant de **916 € TTC.** (n°20-36 du 23 janvier 2020)
- **CONVENTION** avec l'Unité locale de la Vallée de la Marne de la **Croix Rouge Française** domiciliée 276 avenue du général de Gaulle au Perreux/Marne pour la mise à disposition à **titre gracieux** d'une équipe de secouristes lors du Repas des séniors. (n°20-38 du 24 janvier 2020)
- **CONTRAT** avec la **Sarl SAFETY KLEEN FRANCE** sise 65 avenue Jean Mermoz à La Courneuve (93120) pour assurer la maintenance des fontaines lessivelle et aqueuse du centre technique municipal, le coût de ces prestations (6 passages annuels pour chacun des équipements) étant fixé à **4 860,58 € TTC.** (n°20-39 du 24 janvier 2020)
- **MARCHÉ** de fourniture de matériels et matériaux de construction pour les travaux en régie du groupement de commandes Ville et CCAS, arrêté selon les modalités suivantes :

| Désignation des lots | Prestataire | Montant maxi. annuel |
|---|--|--|
| <u>Lot 1</u> : matériels d'électricité et outillage spécifique pour électricien | SAS NOLLET & FILS sise 20 rue Gustave Nicolle 76 000 Le Havre | 20 000 € HT (dont 1 000 € HT pour le CCAS) |
| <u>Lot 2</u> : matériaux de menuiserie et produits connexes | SAS NORPANO 6 rue Thomas Edison 92230Gennevilliers | 15 000 € HT (dont 1 000 € HT pour le CCAS) |
| <u>Lot 3</u> : outillage et matériel de chantier | SAS LEGALLAIS 7 rue d'Atalante 14200 Hérouville Saint Clair | 15 000 € HT (dont 500 € HT pour le CCAS) |
| <u>Lot 4</u> : matériel de plomberie | SAS LEGALLAIS 7 rue d'Atalante 14200 Hérouville Saint Clair | 15 000 € HT (dont 1 000 € HT pour le CCAS) |
| <u>Lot 5</u> : matériaux de construction, de rénovation et de couverture | SA POINT P – Division IDF 25 rue de Guillaeraies 92000 Nanterre | 6 000 € HT (dont 500 € HT pour le CCAS) |

(n°20-40 du 24 janvier 2020)

- **CONTRAT** avec la **SAS SOFIS** sise parc d'activités du surôit à Belz (56550) pour une formation « autorisation d'intervention de travaux à proximité des réseaux » (AIPR) destinée à deux agents des services techniques, le prix de cette action étant de **528 € TTC**. (n°20-41 du 24 janvier 2020)
- **CONTRAT** avec l'**association AEC FORMATION** domiciliée à Portes-lès-Valence (26800) pour une formation « *recyclage habilitation électrique pour non électricien* » destinée à 19 agents, les 19 juin et 14 septembre 2020, le prix de cette prestation étant de **1 656€ TTC**. (n°20-42 du 24 janvier 2020)
- **CONTRAT** avec le **Centre de formation SAINT HONORÉ** domicilié 16 rue Cugnot à Paris (75018) pour une formation destinée aux agents des crèches municipales sur le thème « *accompagner des enfants en groupes multi-âges* », le 11 mars 2020, le prix de cette prestation étant de **505 € TTC**. (n°20-43 du 24 janvier 2020)
- **CONTRAT** avec l'**association BIEN TRAITANCE** domiciliée 33 rue du colonel Rozanoff à Paris (75012) pour une formation destinée aux agents des crèches municipales sur le thème « *la place des parents au sein des structures d'accueil* », le 11 mars 2020, le prix de cette prestation étant de **600 € TTC**. (n°20-44 du 24 janvier 2020)
- **ORGANISATION** d'un atelier parental sur le thème de la confiance en soi par l'**auto-entreprise Florence Millot** domiciliée 24 rue Léon Frot à Paris (75011) le 1^{er} février 2020, le prix de cette prestation étant de **300 €**. (n°20-45 du 24 janvier 2020)
- **MARCHÉ** subséquent passé avec la **Sarl ROMY** sise 7 rue des entrepreneurs à Poitiers (86000) portant sur la fourniture de mobilier destiné au service Urbanisme, pour un prix de **2 377,39 € TTC**. (n°20-46 du 27 janvier 2020)
- **CONTRAT** avec l'**association SAVOIR APPRENDRE** pour une visite du Musée Exploradôme par 51 élèves de l'école élémentaire Guy Moquet, au prix de 255 € TTC. (n°20-47 du 27 janvier 2020)
- **CONTRAT** avec le **CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX** pour une visite de la basilique Saint Denis par 74 élèves de l'école élémentaire Leonard de Vinci, au prix de **330 € TTC**. (n°20-48 du 27 janvier 2020)
- **SORTIE** au **GRAND THÉÂTRE DES CHAMPS ÉLYSÉES** de 216 élèves de l'école élémentaire Guy Moquet pour assister aux représentations de l'opéra « *les petites noces* », les 27, 28 janvier et 6 février 2020, le prix pour l'ensemble de ces prestations étant de **1 080 € TTC**. (n°20-49 du 27 janvier 2020)
- **CONVENTION** avec l'**association LA BARAK'À THÉÂTRE** domiciliée 13 ruelle du pilori à Saint Benoit (86280) pour l'animation d'un atelier de fabrication de marionnettes, le 15 mars 2020, dans le cadre de la manifestation Art en Famille, le prix de cette prestation étant de **330 €**. (n°20-54 du 28 janvier 2020)
- **CONVENTION** avec **Mme Sandrine Gayet** domiciliée 45 rue de Coulmiers à Nogent-sur-Marne pour l'animation d'un atelier sur le thème du Carnaval, le 15 mars 2020, dans le cadre de la manifestation Art en Famille, le prix de cette prestation étant de **400 €**. (n°20-55 du 28 janvier 2020)

- **MARCHÉ** avec **l'IMPRIMERIE NATIONALE** pour la réalisation de cartes de service et la fourniture d'imprimés administratifs de type « *attestation d'accueil* » destinés à la Police Municipale, le montant annuel de commandes étant fixé à **1 000 € HT**. (n°20-56 du 28 janvier 2020)
- **CONTRAT** avec la **micro-entreprise Romain Laval – Artup** sise 11 bis avenue de la Source à Nogent-sur-Marne pour la création, la mise en service et l'animation, le 29 mars 2020, d'un jeu musical familial intitulé « Défis en musique », le prix pour l'ensemble de ces prestations étant fixé à **1 250 €**. (n°20-57 du 29 janvier 2020)
- **MARCHÉ** avec la **Sarl BOESNER** sise 40 avenue du général de Gaulle à Champigny/Marne (94500) pour l'acquisition d'articles de papeterie et de fournitures spécifiques pour le Bureau d'études et le service Affaires Générales, le montant maximum de commandes étant fixé à **700 € HT / an**. (n°20-58 du 30 janvier 2020)
- **MARCHÉ** avec l'**atelier LUTET-TOTI** domicilié 27-31 avenue du port au Fouarre à Saint Maur des Fossés (94100) pour la restauration de la toile « *l'inauguration d'un monument aux morts* » d'Adrien Karbowsky située dans le salon d'honneur de l'hôtel de Ville, le prix de cette prestation étant fixé à **17 280 € TTC**. (n°20-59 du 31 janvier 2020)
- **CONTRAT** avec la **Sarl DÉPANN'MENAGER LENOIR** sise 23 rue Félix Faure à Champigny/Marne (94500) pour la fourniture d'un sèche-linge de marque Miele destiné à l'école maternelle Victor Hugo au prix de **899 € TTC** et la reprise de l'ancien équipement défectueux, pour recyclage. (n°20-61 du 3 février 2020)
- **CONTRAT** avec l'**association L'ATELIER DU VINCENT** domiciliée 80 rue du Dr Lemoine à Reims (51100) pour l'organisation des animations « *maquillage artistique* », « *l'espace fantastique* » et une déambulation à l'occasion de la Fête médiévale, pour un prix global de **1 600 €, frais d'hébergement et de restauration pour 2 personnes en sus**. (n°20-62 du 3 février 2020)
- **CONTRAT** avec **M. Serge BAROIN** domicilié 44 rue de Cléry à Frémecourt (95830) pour l'organisation de l'animation « *le colporteur de fables* » à l'occasion de la Fête médiévale, pour un prix de **1 200 €, frais d'hébergement et de restauration pour 2 personnes en sus**. (n°20-63 du 3 février 2020)
- **CONTRAT** avec la **COMPAGNIE KELL'S** domiciliée 6 rue de Crécy à Guérard (77580) pour l'organisation de l'animation « *les savoir-faire du peintre du Moyen-Âge* » à l'occasion de la Fête médiévale, pour un prix global de **850 €, frais de restauration pour 1 personne en sus**. (n°20-64 du 3 février 2020)
- **CONTRAT** avec l'**association LES ARTISANS ITINERANTS** domiciliée 545 chemin des terrisses à Saint Pierre de Colombier (07450) pour l'organisation des animations « *Gravure et impression sur bois* » et « *Mosaïque antique* » à l'occasion de la Fête médiévale, pour un prix de **2 950 €, frais d'hébergement et de restauration pour 2 personnes en sus**. (n°20-65 du 3 février 2020)
- **CONTRAT** avec la **COMPAGNIE DU LION DES FLANDRES** domiciliée 126 rue Charles Dickens à Dunkerque (59240) pour deux représentations du spectacle « *Inventorius* » lors de la Fête médiévale, au prix de **5 180 €, frais d'hébergement et de restauration pour 6 personnes en sus**. (n°20-66 du 3 février 2020)
- **INSTALLATION** sur l'esplanade de l'hôtel de Ville, dans le cadre de la Fête médiévale, de la **FERME DES ZART'NIMAUX** domiciliée 10 rue Saint Denis à Sérazereux (28170), pour un prix

de **2 900 €**, frais d'hébergement et de restauration pour 2 personnes en sus. (n°20-67 du 3 février 2020)

- **CONTRAT** avec la **société FAUCONNERIE MARCHE** domiciliée lieu-dit Le Bidos à Saint Lanne (65700) pour la présentation d'un spectacle de rapaces à l'occasion de la Fête médiévale, le prix de cette prestation étant de **4 009 € TTC**, frais d'hébergement pour 3 nuits et de restauration pour 3 personnes en sus. (n°20-68 du 3 février 2020)
- **CONTRAT** avec l'**association HISTOREO/LE SCRIPTORIUM DE HAIENGES** domiciliée 14 rue de la Sapinière à Knutange (57240) pour l'organisation des ateliers « *reliure* », « *calligraphie* » et « *travail du cuir* » à l'occasion de la Fête médiévale, le prix de ces prestations étant fixé à **800 €**, frais d'hébergement et de restauration pour 2 personnes en sus. (n°20-69 du 3 février 2020)
- **CONTRAT** avec la **COMPAGNIE COR-TEX** domiciliée 36 rue de Picpus à Paris (75012) portant sur la création et la décoration d'un char pour le défilé du Carnaval de Printemps organisé le 28 mars 2020, le prix de cette prestation étant de **1 300 €**. (n°20-70 du 3 février 2020)
- **CONTRAT** avec l'**ÉCOLE NATIONALE DES ARTS DU CIRQUE** de Rosny-sous-Bois pour des animations « *jonglerie* » et « *acrobatie* » lors de la Chasse aux Œufs organisée le 11 avril, le prix de ces prestations étant fixé à **650 €**. (n°20-71 du 3 février 2020)
- **ACHAT** de 25 « médailles de la Ville » en bronze auprès de la **SASU DRAGO PARIS** sise 40 rue de la Fromenterie à Palaiseau (91120), au prix de **1 604,70 € TTC**. (n°20-72 du 3 février 2020)
- **CONTRAT** avec la **SAS Cinémathèque Nogentaise** pour des séances de cinéma destinées à 86 élèves de l'école maternelle Léonard de Vinci aux mois de février, mars et mai 2020, pour un prix global de **645 € TTC**. (n°20-73 du 4 février 2020)
- **VISITE** du **Musée départemental de la Préhistoire d'Île de France** situé 48 avenue Etienne Dailly à Nemours (77140) par deux classes de CE2 de l'école élémentaire Guy Moquet le 27 février, pour un prix de **100 €**. (n°20-74 du 4 février 2020)
- **CONTRAT** avec **Mme Sylvie LE SOUDER-VIOLANT**, nutritionniste, domiciliée 9 impasse Lagrenée à Montesson (78360) pour l'animation d'une conférence intitulée « *qu'avons-nous dans nos assiettes ?* » le 7 mars 2020 à la bibliothèque, le prix de cette prestation étant de **190 € TTC**. (n°20-75 du 4 février 2020)
- **CONTRAT** avec la **Sarl FRANCK ALCARAS MEDIA** sise 109 les cèdres - domaine de la Croisette à Sainte Maxime (83120) pour la présentation du spectacle « *France Gall, Michel Berger, l'hommage* » lors de la Fête de la Musique, le prix de cette prestation étant de **3 692,50 € TTC**. (n°20-76 du 4 février 2020)
- **CONTRAT** avec l'**Orchestre JET SET LIVE** domicilié 31 rue de la chapelle à Rueil-Malmaison (92500) pour assurer l'animation musicale du bal du 13 juillet 2020, le prix de cette prestation étant de **5 027,81 € TTC**, frais de restauration pour 7 personnes en sus. (n°20-77 du 4 février 2020)
- **ORGANISATION** de sorties et d'activités pour les jeunes inscrits au Pôle Jeunesse pendant les vacances d'hiver, comme suit :

| Activités | Prestataires | Prix global |
|---|---|---------------------|
| Sortie au parc Koezio pour 7 jeunes (et 1 animateur) les 10 et 17 février | KOEZIO Sénart – 5-7 allée du trait d'union à Lieusant (77127) | 272 € TTC |
| 4 parties de bowling les 17 et 21 février | BATTLE NOGENT – quai du port à Nogent-sur-Marne | 260,40 € TTC |
| Séance d'aventures dans la salle Continuum pour 7 jeunes (et 1 animateur) le 12 février | SAS FABB& CO 52 avenue Gabriel Péri à Arcueil (94110) | 232 € TTC |
| Séance de bubble foot pour 10 jeunes (et 2 animateurs) le 13 février | TRIBAL FOOT – LE Five 111 rue Alexandre Fourny à Champigny/Marne | 210 € TTC |
| Ateliers culinaires | AUCHAN- Centre commercial Val de Fontenay | 150 € TTC |

(n°20-78 du 5 février 2020)

- **SORTIE** à la **patinoire de Fontenay-sous-Bois**, les 11 et 18 février, des enfants fréquentant les clubs de loisirs élémentaires Paul Bert et Guy Moquet pour un coût de **260 € TTC**. (n°20-80 du 6 février 2020)
- **CONTRAT** avec la **SAS FABRE** sise 128 avenue du 8 mai 1945 au Perreux/Marne pour des prestations de gravure sur des médailles à offrir aux Nogentais fêtant leur 100^{ème} anniversaire en 2020, le montant maximum de commandes étant fixé pour l'année à **548,20 € TTC**. (n°20-82 du 6 février 2020)
- **ACHAT** de ballotins de chocolat de 250 grammes destinés aux Nogentais fêtant leur 100^{ème} anniversaire en 2020 auprès la **Sarl CHAUD CHOCO LA – enseigne Leonidas** sise 163 grande rue Charles de Gaulle à Nogent-sur-Marne, le montant maximum de commandes étant fixé à **548,20 € TTC**. (n°20-83 du 6 février 2020)
- **ACHAT** de bouquets de fleurs destinés aux Nogentais fêtant leur 100^{ème} anniversaire en 2020 auprès la **SAS INFLORESCENCE – enseigne Monceau Fleurs** sise 8 rue Charles VII à Nogent-sur-Marne au prix unitaire de 30 € TTC, le montant maximum de commandes étant fixé à **360 € TTC**. (n°20-84 du 6 février 2020)
- **ACHAT** auprès de la **société PROLIANS IDF** sise 31 quai du Rancy à Bonneuil/Marne (94381) de 24 lanternes led pour les bureaux de vote, au prix de **859,68 € TTC**. (n°20-85 du 7 février 2020)
- **FORMATION** « Gérer et annualiser le temps de travail » organisée le 8 avril 2020 par la **SAS Groupe Territorial** sise 10 place du général de Gaulle à Antony (92156), le prix de cette action pour 2 agents de la DRH étant fixé à **1 345,20 € TTC**. (n°20-86 du 10 février 2020)
- **CONTRAT** avec l'**organisme PUMAS** situé 25 rue Pierre Mendès France à Achicourt (62217) pour une formation à l'utilisation du bâton de défense destinée aux agents de la Police municipale au prix de **3 295 € TTC**. (n°20-87 du 10 février 2020)
- **ACHAT** d'une guitare classique de marque Esteve pour un projet inter-conservatoires auprès de la **Sarl L'ATELIER** sise 55 rue de Rome à Paris (75008), au prix de **630 € TTC**. (n°20-88 du 10 février 2020)
- **LOCATION** d'un piano auprès de la **Sarl PIANOS RICARD** sise 1 rue Brunard à Saint Brice sous Forêt (95350) pour le concert Beethoven organisé le 25 mars à la Scène Watteau, au prix de **666 € TTC**. (n°20-89 du 10 février 2020)

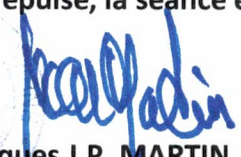
- **ACHAT** de viennoiseries, sandwiches et pâtisseries auprès de la **Boulangerie LE SABLE D'OR** sise 106 grande rue Charles de Gaulle à Nogent-sur-Marne destinés aux personnes tenant les bureaux de vote situés à l'Hôtel de Ville, dans les écoles maternelles Gallieni et Val de Beauté, l'Hôtel des Coignard et la salle Charles de Gaulle les 15 et 22 mars et effectuant la mise sous pli le 18 mars, pour un prix global de **1 962,65 € TTC.** (n°20-90 du 10 février 2020)
- **ACHAT** de viennoiseries, sandwiches et pâtisseries auprès de la **Boulangerie AU BLÉ D'OR** sise 2 boulevard de Strasbourg à Nogent-sur-Marne destinés aux personnes tenant les bureaux de vote situés au Pavillon Baltard, au LEP La Source, salle Emile Zola et à l'école maternelle Fontenay, les 15 et 22 mars, pour un prix de **1 888 € TTC.**
(n°20-91 du 10 février 2020)
- **ACHAT** de viennoiseries, sandwiches et pâtisseries auprès de la **Boulangerie LA NOGENTAISE** sise 13 rue Paul Bert à Nogent-sur-Marne destinés aux personnes tenant les bureaux de vote situés dans les écoles Guy Moquet, Paul Bert, L. de Vinci, le lycée Louis Armand, la salle polyvalente du port et le club Beauté-Plaisance, les 15 et 22 mars et effectuant la mise sous pli le 11 mars, au prix de **1 875,84 € TTC.**
(n°20-92 du 10 février 2020)
- **ACHAT** auprès de la **SAS PEARSON FRANCE** sise 15 rue Henri Rol Tanguy à Montreuil (93100) de la licence Wisc V, outil destiné aux psychologues intervenant dans les écoles de la Ville, au prix de **124,80 € TTC.** (n°20-93 du 10 février 2020)
- **CONTRAT** avec l'association **La Cicadelle** domiciliée 15 rue Paul Vaillant-Couturier à Bonneuil /Marne (94380) pour des animations et conférences destinées aux élèves des écoles maternelle et élémentaire Guy Moquet, les 3 mars, 3 avril et 7 mai 2020, au prix de **1 332,10 € TTC.** (n°20-94 du 10 février 2020)
- **CONTRAT** avec la **Sarl ARMEDIA** sise 8 chemin des chalettes 39400 Les Hauts de Bienne pour l'organisation d'animations et d'ateliers créatifs autour de Léonard de Vinci et la présentation d'un spectacle sur l'histoire du Chevalier Bayard lors de la Fête Médiévale, au prix de **6 000 € TTC, frais d'hébergement et de restauration pour 6 personnes en sus.** (n°20-95 du 10 février 2020)
- **CONTRAT** avec l'association **733** domiciliée 30 rue Camille Pelletan à Villeneuve le Roi (94290) pour l'animation d'un débat après la diffusion aux lycéens du film « la couleur de la victoire » le 23 mars 2020 à la Scène Watteau, dans le cadre de la semaine d'éducation et d'action contre le racisme et l'antisémitisme, le prix de cette prestation étant de **200 €.** (n°20-96 du 11 février 2020)

| |
|--|
| LOCATIONS – CONVENTIONS D'OCCUPATION PRÉCAIRE ET CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION – AVENANTS |
|--|

- **MISE À DISPOSITION à titre gracieux** par la régie personnalisée Scène Watteau de la « petite scène » pour l'organisation d'une conférence sur « la radicalisation au sein de la société française » destinée aux lycéens le 23 mars 2020.
(n°20-32 du 22 janvier et 20-79 du 6 février 2020)
- **MISE À DISPOSITION** au profit de l'association Arena Sport Club du stadium Christian Maudry du 10 au 12 février 2020, pour l'organisation d'un stage, moyennant le paiement d'une redevance de 160 €. (n°20-50 du 27 janvier 2020)

- **MISE À DISPOSITION** du stade sous la Lune et du gymnase du centre du 17 au 21 février 2020 au profit de l'association Football Club de Nogent pour l'organisation d'un stage, moyennant le paiement d'une redevance de 140 €. (n°20-51 du 28 janvier 2020)
- **MISE À DISPOSITION** du dojo David Douillet du 10 au 14 février 2020 au profit de l'association JKC Nogent pour l'organisation d'un stage de judo, moyennant le paiement d'une redevance de 420 €. (n°20-52 du 24 janvier 2020)
- **MISE À DISPOSITION** du stadium Christian Maudry et du stade sous la Lune du 17 au 21 février 2020 au profit de l'association Réveil Nogent Handball pour l'organisation d'un stage, moyennant le paiement d'une redevance de 310 €. (n°20-53 du 24 janvier 2020)
- **MISE À DISPOSITION** de la salle de musculation située 6 avenue Smith Champion au profit de l'association Nogent Natation 94, du 10 au 14 février puis le 21 février, pour l'organisation d'un stage, moyennant le paiement d'une redevance de 110 €. (n°20-60 du 3 février 2020)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30


Jacques J.P. MARTIN
Maire de Nogent-sur-Marne
Président du Territoire ParisEstMarne&Bois